



# RADIANT YACU LTD

## MICRO INSURANCE COMPANY

SHARE CAPITAL: 1.000.000.000RWF; HEADQUARTER: KN 2 Av. CHIC BUILDING; TIN: 108505784  
Email: info@radiantyacu.rw; Website: www.radiant.rw; P.O. BOX 1861 KIGALI / RWANDA

### POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET ACCIDENTS PERSONNELS

**Assuré** : {names}  
**Adresse** : {district}  
**N° de police** : {police}  
**Période** : Du {start\_date} au {end\_date}  
**Risques assurés** 1. DÉCÈS OU BLESSURES ACCIDENTELS  
2. RESPONSABILITÉ CIVILE POUR DOMMAGES  
MATÉRIELS, DÉCÈS OU BLESSURES  
**Limite géographique** : Rwanda

Nombre d'élèves	Prime par élève	Prime totale payable
{no_insured}	Rwf {per_student}	Rwf {total_premium}

#### **PRÉAMBULE**

Conformément aux Conditions Générales du modèle de police RD-CG005, Édition 05/2013, et en contrepartie du paiement par l'Assuré de la prime convenue ci-dessous, l'Assureur (ci-après dénommé RADIANT YACU LTD) confirme et accepte d'indemniser l'Assuré (ci-après dénommé {names}) pour {no\_insured} élèves de {school\_level} (liste jointe) en cas d'accident ou de responsabilité civile envers des tiers, résultant d'une perte ou d'un dommage matériel, d'un décès ou d'une blessure, causé par négligence, erreur ou omission des élèves dans le cadre de leurs activités scolaires.

RADIANT YACU LTD s'engage également à indemniser les élèves en cas de dommages accidentels survenant pendant les activités scolaires ou sur le trajet entre l'école et le domicile (aller et retour).



# RADIANT YACU LTD

## MICRO INSURANCE COMPANY

SHARE CAPITAL: 1.000.000.000RWF; HEADQUARTER: KN 2Av. CHICBUILDING; TIN: 108505784  
Email: info@radiantyacu.rw; Website: www.radiant.rw; P.O. BOX 1861 KIGALI / RWANDA

---

### **LIMITES DE GARANTIE**

#### **SECTION A : ACCIDENTS PERSONNELS DES ÉLÈVES**

Décès accidentel	RWF {death_value}
Invalidité permanente accidentelle	RWF {permanent_disability_value}
Frais médicaux	RWF {medical_value}

#### **SECTION B : RESPONSABILITÉ CIVILE**

Décès et invalidité permanente	RWF {death_value}
Dommmages matériels et aux biens	RWF {property_damage_value}

Limite géographique : Rwanda

### **EXCLUSIONS**

La Compagnie ne sera pas tenue d'indemniser les pertes directement ou indirectement consécutives aux causes suivantes :

- Blessures volontaires, suicide ou tentative de suicide, qu'il y ait ou non discernement.
- Décès ou blessure sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Participation de l'assuré à des courses de véhicules.
- Pertes ou dommages résultant de guerre, invasion, émeutes, grèves, troubles civils, terrorisme ou sabotage.
- Dommages intentionnels ou malveillants causés par l'assuré ou ses élèves/employés.
- Responsabilité relevant de l'assurance accidents du travail.

### **DURÉE DU CONTRAT**

Ce contrat est conclu pour une durée ferme d'un (1) an à compter du {start\_date} et expirera automatiquement le {end\_date}. Il pourra toutefois être renouvelé à son échéance à la demande de l'assuré.



# RADIANT YACU LTD

## MICRO INSURANCE COMPANY

SHARE CAPITAL: 1.000.000.000RWF; HEADQUARTER: KN 2 Av. CHIC BUILDING; TIN: 108505784  
Email: info@radiantyacu.rw; Website: www.radiant.rw; P.O. BOX 1861 KIGALI / RWANDA

---

### **RÉSILIATION DU CONTRAT**

En cas de non-respect de l'une des clauses du contrat, la partie lésée se réserve le droit de le résilier pour motif légitime, moyennant un préavis d'un (1) mois. Cependant, les sinistres déclarés avant la résiliation seront traités même après la fin de la période de couverture.

### **RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout différend découlant du présent contrat, non résolu à l'amiable entre les parties, sera porté devant les tribunaux compétents de la République du Rwanda.

Fait à Kigali, le {current\_date}

L'ASSURÉ  
{names}

L'ASSUREUR  
RADIANT YACU LTD